

CONNECTE  
NOTRE PAYS

## BILLET DE SESSION MARS 2016

## EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Nous poursuivons en 2016 le travail préliminaire effectué avec succès en 2015 : en 2015, les 200 entreprises de communication suisses que nous comptons comme membres ont réussi à gagner environ 96 500 clients de téléphonie et 64 500 abonnés haut débit. En tant que président de cette

branche, je me réjouis tout particulièrement de cette croissance. Ce succès n'est possible que grâce à la bonne infrastructure réseau performante de nos membres. Cette infrastructure qui garantit dans toute la Suisse une excellente offre de télécommunication ne peut rester moderne et compétitive que si elle dispose de votre soutien politique concret. Nous vous remercions de continuer à vous engager en 2016 au sein du Parlement national pour la création de conditions-cadres favorisant l'innovation et la concurrence sur le réseau suisse de télécommunication et dans la branche des prestations liées à la communication et pour l'élimination des situations de monopoles nocives pour l'économie et entravant le progrès.

Nous suivons actuellement avec intérêt et engagement les débats portant sur l'alliance de Swisscom, de la SSR et de Ringier pour la commercialisation de leurs offres publicitaires. Les choses ont beaucoup bougé depuis que nous avons expliqué à l'automne aux membres de la CTT les risques et les dangers de cette société commune constituée de deux entreprises étatiques. Vous trouverez ci-après notre position sur ce débat avec une explication du danger que constitue une entreprise détenant le monopole des données et approuvée par l'Etat. Nous ne pouvons pas permettre que l'Etat mette sur pied une concurrence menaçant l'existence des PME.

Nous avons également le plaisir de vous inviter lors de la session de printemps : veuillez noter dans votre agenda la date de la prochaine manifestation de session (15 mars, programme à la page 3). A cette occasion, nous vous informerons sur les projets de révision en cours de la loi sur les télécommunications et de la loi sur les droits d'auteur qui sont importants pour nos membres.

---

**Le mardi 15 mars 2016, de 12h30 à 14h30,  
Hôtel Bellevue Palace à Berne.**

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

---

Je me réjouis d'ores et déjà de vous y saluer en personne !

Vous pouvez vous inscrire à l'adresse [info@suissedigital.ch](mailto:info@suissedigital.ch).

Merci de votre intérêt et de votre collaboration.

**Pierre Kohler**  
Président de SUISSEDIGITAL

## SÉLECTION DE POINTS

---

### **Révision partielle de la LTC : pourquoi ne pas effectuer immédiatement une révision ?**

A la mi-décembre 2015, le Conseil fédéral a donné le coup d'envoi de la consultation consacrée à une révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC). Il veut effectuer l'ensemble de la révision en deux étapes. En effet, le Conseil fédéral souhaite aborder la question de la réglementation de l'accès aux réseaux de télécommunication en fibres optiques uniquement dans un deuxième temps au lieu d'introduire ce concept dans la révision partielle en cours. SUISSEDIGITAL s'exprimera en détail sur le projet dans sa réponse à la consultation et expliquera ses demandes.

Le principe suivant s'applique : une révision (partielle) de la loi sur les télécommunications doit d'abord renforcer le principe de l'autoréglementation et lui conférer le plus de poids possible. Autre point important : les réglementations de l'accès doivent impérativement être neutres du point de vue technologique. Pour finir, il faut veiller à ce que les mesures permettant d'accélérer la concurrence des infrastructures soient introduites et mises en œuvre rapidement et efficacement. Les procédures permettant une utilisation plus économique des infrastructures existantes (comme par exemple des tubes de canalisation et des mâts d'antenne) ne doivent plus être retardées. Ces points peuvent être réglementés dans la révision partielle actuelle.

---

### **Révision de la LDA : pas de criminalisation des clients finaux**

Dans son rapport final de décembre 2013, le groupe de travail consacré au droit d'auteur (AGUR 2012), mis en place par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a soumis des propositions pour adapter la loi sur le droit d'auteur à l'ère de l'Internet. Le projet de consultation propose maintenant de discuter de mesures visant à lutter contre les « pirates Internet » utilisant illégalement la propriété intellectuelle tierce par le biais de systèmes de distribution reposant sur Internet. Nos membres, à savoir les entreprises qui permettent aux clients finaux suisses d'accéder à l'Internet mondial, jouent un rôle clé dans cette révision. Selon les propositions du Conseil fédéral, les fournisseurs d'accès doivent bloquer les pages Internet présentant des utilisations illégales et envoyer des avertissements aux clients ayant un comportement illicite. Les mesures prévues sont des instruments de réglementation très délicats qui touchent au secret des télécommunications et à la sphère privée des citoyens. De telles mesures doivent être mises en œuvre de manière proportionnelle. C'est la raison pour laquelle SUISSEDIGITAL ne comprend pas que le Conseil fédéral s'écarte des points décisifs de la proposition élaborée par le groupe de travail AGUR 2012 à laquelle les fournisseurs d'accès Internet avaient au moins participé en

qualité de « fournisseurs de renseignements ». Il faut éviter que le fournisseur d'un raccordement Internet ne finisse par devenir le prolongement du bras de la justice et de l'Etat et se retrouve obligé de surveiller ses propres clients. Une telle situation aurait des effets dévastateurs pour le place économique suisse.

*Lors de la manifestation de session de SUISSEDIGITAL (programme à la page 3) du 15 mars, le professeur Dr Florent Thouvenin vous informera sur la révision partielle de la LTC tandis que le directeur de SUISSEDIGITAL Dr Simon Osterwalder interviendra sur la révision de la LDA.*

---

### **Entreprise commune Swisscom/SSR/Ringier : faire en sorte que les débats restent ouverts !**

La discussion sur l'alliance entre Swisscom, la SSR et Ringier a été unilatérale au début mais les choses ont maintenant bougé. En février, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national a eu raison de ne pas se contenter d'une information par l'administration mais d'écouter les parties impliquées dans la société commune prévue et les entreprises et associations concernées. Sur la base de ces auditions, la Commission des transports du Conseil national a confié au Conseil fédéral des mandats étendus soutenus par SUISSEDIGITAL : le Conseil fédéral doit veiller à ce que toutes les entreprises médiatiques suisses aient accès sans discrimination aux données traitées et collectées par la société commune par le biais d'une plateforme indépendante. SUISSEDIGITAL souligne par ailleurs qu'il incombe aux politicien-nes de veiller à ce qu'une décision de la COMCO ne conduise pas à l'éviction du marché des autres entreprises médiatiques et de communication. Le Parlement doit par ailleurs insister sur le renforcement de l'information sur l'importance des énormes pools de données et sur leur éventuelle utilisation guidée par l'Etat.

## SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SES- SION DE MARS

### **Mercredi 9 mars, Conseil des Etats:** Po. 15.4156. **Expansion de l'entreprise Swisscom, qui est liée à la Confédération, dans de nouveaux secteurs d'activité**

Le Conseiller aux Etats Alex Kuprecht demande à ce que le Conseil fédéral indique dans un rapport si, la politique d'expansion de l'entreprise Swisscom, qui possède un immense réservoir de données et investit dans de nouveaux marchés en Suisse, doit faire l'objet d'un examen et, cas échéant, si des modifications à cette politique d'expansion doivent être apportées. Il est vraisemblable que le Conseil fédéral rejettera dans un premier temps cette demande même si elle pourrait constituer une base de discussion utile. SUISSEDIGITAL demande maintenant à ce que le Conseil des Etats transfère ce postulat en mars et donne ainsi mandat au Conseil fédéral d'informer comme il se doit le Parlement et le public. Il sera intéressant d'obtenir une réponse officielle sur cette question notamment au regard du projet d'entreprise commune prévue entre Swisscom, la SSR et Ringier. Le Parlement se donnerait ainsi les moyens de définir plus précisément le cadre dans lequel doit évoluer l'entreprise étatique Swisscom - et répondre ainsi plus efficacement aux intérêts des entreprises privées.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à une information approfondie et prévisionnelle du Parlement - dans l'intérêt du marché.**

### **Judi 10 mars, Conseil des Etats:** Mo. 15.3445. **Conseil national (Groupe libéral-radical). Réduction de la bureaucratie. Faire analyser les coûts de la réglementation par un organe indépendant**

A la fin septembre, le Conseil national a pris une bonne décision en donnant son aval à la motion du Conseiller aux Etats Andrea Caroni. SUISSEDIGITAL demande au Conseil des Etats de suivre la chambre basse. Cette demande peut en effet contribuer à endiguer le flot de réglementations et à limiter ou à prévenir les conséquences financières excessives des lois. Pour ce faire, un organe indépendant (commission extraparlamentaire, service externe, experts, etc.) doit contrôler à l'avenir l'exactitude et la qualité de l'évaluation des conséquences de la réglementation. Les coûts, qu'ils soient uniques ou récurrents, entraînés par un projet de loi doivent en outre être clairement exposés. SUISSEDIGITAL souligne qu'il est important de faire contrôler les calculs de l'administration par des experts externes. Les coûts supplémentaires en résultant seraient ainsi rapidement compensés par l'évitement d'erreurs (onéreuses) et par la détection

d'éventuelles estimations trop faibles des conséquences financières des réglementations.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à l'identification du calcul effectué unilatéralement par l'administration, oui à l'optimisation de l'estimation des conséquences d'une réglementation.**

## PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION

### **Le mardi 15 mars 2016, de 12h30 à 14h30, à l'hôtel Bellevue Palace de Berne au «Salon Rouge»**

La révision partielle de la loi sur les télécommunications (LTC) et la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) concernent la branche et les consommateurs. Nous vous donnerons un aperçu des principaux points des deux projets et nous nous tiendrons à votre disposition pour discuter et répondre à vos questions.

#### **Programme:**

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	<b>Allocution de bienvenue et coup d'envoi</b> Pierre Kohler, président de SUISSEDIGITAL
13h30	<b>Loi sur les télécommunications, révision partielle: un point de vue extérieur</b> Prof. Dr Florent Thouvenin, avocat, chaire de droit de l'information et de la communication au Center for Information Technology Society, and Law (ITSL), université de Zurich
13h45	<b>Droit d'auteur: conséquences sur la branche de la communication</b> Dr Simon Osterwalder, directeur de SUISSEDIGITAL
14h00	Questions et discussion